

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de Convocation : 07/03/2025

Date d'Affichage : 07/03/2025

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille,
L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur
BRUN, président du CCAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Madame Armelle COLLINEAU,
Madame Jocelyne VAYSSIERES, Madame Monique MORNACCO
Monsieur Dominique GRANDPIERRE, Monsieur Mohammed NIFA
Madame Claudine QUERREC, Madame Isabelle CORNELOUP
Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,

Absentes excusées : Madame BARRIE pouvoir à Madame CORNELOUP,
Madame BOISMARTEL.

Madame VAYSSIERES a été élue Secrétaire de séance.

**Délib5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU
CCAS DE MARGENCY**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Margency,

Après avoir entendu l'exposé du président, Monsieur Thierry BRUN,

Après lecture des différents chapitres ainsi que des explications données à l'assemblée
délibérante.

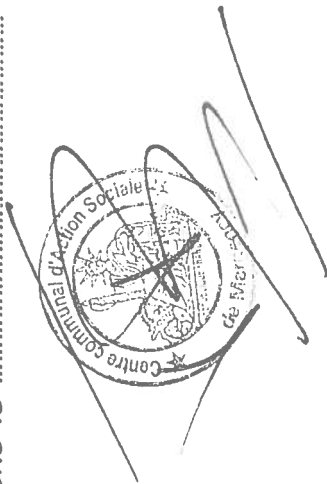
A l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif du CCAS 2025 par chapitre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
PARTIE DEPENSES			
Chapitre	Libellé	Crédits proposés	
11	Charges à caractère général	23 167,13	
12	Charges de Personnel et frais assimilés	80,00	
65	Autres charges de gestion courante	7 620,00	
	TOTAL	30 867,13	
PARTIE RECETTES			
74	Dotations et Participations	13000,00	
002	Excédents antérieurs reportés	17867,13	
	TOTAL	30 867,13 €	

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le



Margency, le 1er avril 2025
Le Président,
Thierry BRUN.

